

## **Règlement du jeu-concours « l'Anniversaire PlayPopSongs »**

### *Article 1*

La société PlayPopSongs, dont le siège social est situé 3 rue de la Rivaudière – 35131 Pont-Péan, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « l'Anniversaire PlayPopSongs », ci-après dénommé le « jeu », qui se déroulera du 13 mars au 06 avril 2015, sur le site internet [www.playpopsongs.com](http://www.playpopsongs.com), ci-après dénommé le « site ».

### *Article 2*

Le lot attribué au gagnant est un piano numérique Keywood KDP09 d'une valeur de 499 euros.

Le lot n'est ni remboursable, ni cessible, ni échangeable sous quelque forme que ce soit.

### *Article 3*

Seules les participations par internet seront admises et considérées comme valides.

Le jeu est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique).

### *Article 4*

Pour participer au jeu, il suffit de compléter le formulaire en remplissant les champs obligatoires et de répondre aux questions posées.

### *Article 5*

Suite à la clôture du jeu, un tirage au sort parmi toutes les participations complètes, aux réponses exactes, sera effectué automatiquement selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant).

### *Article 6*

Le gagnant sera informé par courrier électronique et dispose d'un délai de 30 (trente) jours pour réclamer le lot. Au delà de ce délai, le lot demeure acquis à la société PlayPopSongs.

### *Article 7*

La participation au jeu est ouverte à toute personne connectée au site résidant en France métropolitaine à l'exception des membres de la société PlayPopSongs ainsi que de leur famille en ligne directe.

Tout participant doit être majeur ou mineur participant avec le consentement d'un tuteur légal.

Pour être considéré comme valide, le participant doit remplir tout les informations identifiées comme étant obligatoires. Toute déclaration incorrecte impliquera la nullité de la participation.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, son adresse postale ou adresse électronique. Toute fausse identité, fausse adresse postale, fausse adresse électronique ou coordonnées erronées entraînera la nullité de la participation et du lot obtenu en conséquence.

Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

Toute falsification de nom, d'adresse postale ou électronique sera poursuivie pénalement.

### *Article 8*

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs.

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute

atteinte. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La société PlayPopSongs décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'ordinateur d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau Internet et/ou du réseau internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc.) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

#### *Article 9*

En participant, le gagnant cède gracieusement le droit d'utilisation, de diffusion ou de reproduction de son nom, prénom, adresse et image pour la communication de la société PlayPopSongs pendant 6 mois pour la France sur tous supports dont le support internet.

#### *Article 10*

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

#### *Article 11*

La société PlayPopSongs ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du jeu dans les conditions initiales prévues), le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. La société organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de problèmes liés à ses fournisseurs. Elle ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et/ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

#### *Article 12*

Les participants qui ne disposent pas d'un abonnement à internet à durée illimitée pourront s'ils le souhaitent se faire rembourser des frais de connexion engagés pour la participation au présent jeu-concours sur simple demande écrite formulée auprès de la société PlayPopSongs (à l'adresse ci-dessous) accompagnée d'une copie de la ou des facture(s) justificative(s) ainsi que des informations suivantes : dates, heures et durées de connexion sur le site.

Le remboursement sera effectué sur la base d'une communication locale à tarif réduit, pour une durée qui ne saurait être supérieure à dix (10) minutes.

La demande de remboursement est limitée à une par personne et par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique) pendant toute la durée du jeu. Elle devra être adressée par courrier postal à l'adresse suivante : Jeu l'Anniversaire PlayPopSongs – PlayPopSongs – 3 rue de la Rivaudière – 35131 Pont-Péan (le timbre correspondant à cet envoi pouvant lui aussi être remboursé sur simple demande sur la base du tarif en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite, base 20g). Ce au plus tard 90 jours après la date de fin de concours.

Toute demande insuffisamment affranchie, et/ou adressée par courrier électronique ne sera pas acceptée.

#### *Article 13*

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu

bénéficient auprès de la société PlayPopSongs d'un droit d'accès de rectification et de retrait des données personnelles les concernant le mentionnant sur ce site.

*Article 14*

Le règlement complet de ce jeu est inclus dans le présent document et consultable sur le site.